

Sécheresse et canicule : les Banques Populaires lancent un plan exceptionnel de soutien aux exploitations agricoles et viticoles

Paris, le 17 septembre 2026

Face à l'intensité de la sécheresse et de la canicule de l'été 2026, Banque Populaire met en place un plan exceptionnel de soutien aux exploitations agricoles et viticoles. Ce dispositif repose sur trois leviers : soutien de trésorerie, réaménagement des dettes et accompagnement de la résilience. Chacune des 12 Banques Populaires régionales adaptera ces mesures aux spécificités de son territoire, s'inscrivant pleinement dans le plan d'urgence gouvernemental d'un milliard d'euros annoncé en début de mois.

Le 4 septembre 2026, la ministre de l'Agriculture, Annie Genevard, a annoncé la mobilisation de plus d'un milliard d'euros pour soutenir les exploitations agricoles et viticoles confrontées à une sécheresse et une canicule d'une ampleur inédite. Cet été, 95 départements ont été concernés par des restrictions d'eau, dont 79 classés en état de crise.

Dans ce contexte, les Banques Populaires ont défini un cadre national d'intervention qui sera adapté par les 12 Banques Populaires régionales aux réalités de leurs territoires. L'ensemble des équipes spécialisées agriculture/viticulture est par ailleurs mobilisé pour accompagner les exploitants, partout en France.

Un plan en trois volets pour soutenir le monde agricole et viticole

Soutenir la trésorerie des exploitations

Chaque Banque Populaire accélère le renouvellement des crédits de campagne et s'engage à examiner chaque situation avec attention. Pour les exploitations disposant d'une capacité d'endettement, des crédits de trésorerie dédiés pourront être proposés, notamment pour l'achat de fourrage ou pour faire face à la hausse du coût des intrants et du GNR (gazole non routier), à des conditions préférentielles exceptionnelles, avec un taux plafonné à 2,5 %.

Réaménager les dettes des exploitations les plus fragilisées

Après une analyse au cas par cas, les Banques Populaires pourront proposer des solutions de réaménagement de leurs dettes, adaptées aux exploitations les plus en difficulté : reports d'échéances lorsque cela est possible, ou restructuration des dettes, notamment via le dispositif RDRTEA (prêt de réaménagement des dettes et de renforcement de la trésorerie des exploitations agricoles) avec la garantie de Bpifrance.

Accompagner la résilience des exploitations face à la canicule

Les Banques Populaires mobilisent les enveloppes de refinancement de la Banque européenne d'investissement (BEI), ainsi que les dispositifs de garantie du Fonds européen d'investissement (FEI), tels qu'INAF ou les dispositifs régionaux, afin de soutenir les investissements permettant aux exploitations de mieux faire face aux prochains épisodes de canicule.

« Nos agriculteurs et nos viticulteurs traversent une situation exceptionnelle. Face à ce contexte, notre rôle est d'être à leurs côtés avec des solutions concrètes, rapides et adaptées à chaque exploitation. C'est le sens de ce plan : soutenir la trésorerie dans l'urgence, réaménager les dettes quand c'est nécessaire, et donner aux exploitations les moyens de mieux résister aux prochains épisodes climatiques. Chacune des 12 Banques Populaires régionales met en œuvre ce plan au plus près des réalités de son territoire, en lien direct avec ses clients agriculteurs et viticulteurs » explique **Anthony Clément, directeur du développement professionnels et entreprises Banque Populaire.**

À propos de Banque Populaire

Le réseau des Banques Populaires est constitué de 14 Banques Populaires dont 2 Banques Populaires nationales affinitaires, le Crédit Coopératif et la CASDEN. Autonomes, ces banques exercent tous les métiers de la banque commerciale et de l'assurance dans une relation de proximité avec leurs clientèles. Banque Populaire, avec 9,7 millions de clients (dont 5,2 millions de sociétaires), fait partie du Groupe BPCE, 2^e groupe bancaire en France et 4^e de la zone euro par les fonds propres.

Contact presse Groupe BPCE - Banque Populaire

Christophe Gilbert : 01 40 39 66 00 / 06 73 76 38 98
christophe.gilbert@bpce.fr - groupebpce.com

banquepopulaire.fr

